

Les mesures de contrôle économique ne sont pas faciles à prendre. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) les a qualifiées de «justice approximative» et les porte-parole du gouvernement de «remède désagréable». Selon moi, parce que ces contrôles sont difficiles, il devient terriblement important qu'ils soient appliqués avec équité. Je soutiens en effet que, si l'on tolère des injustices flagrantes et le pourrissement de situations iniques, c'est tout le programme qui échouera.

La population canadienne est prête à affronter une crise. Elle est prête à relever un défi, mais elle n'est pas prête à accepter la mise en œuvre d'un programme qui comporte des éléments fondamentalement injustes. Je prie le gouvernement de remédier sans plus de délai à certains de ces éléments d'injustice.

● (1650)

J'ai dit que je consacrerai presque exclusivement mes observations aux catégories de Canadiens à qui on devrait à mon avis permettre un certain rattrapage. Il s'agit bien sûr des catégories de personnes qui se situent au bas de l'échelle sociale. Je tiens à affirmer aussi énergiquement que possible qu'il ne suffit pas au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Finances (M. Macdonald) de nous assurer qu'en invitant les puissants, ceux qui occupent le sommet de l'échelle sociale, à faire montre d'un peu de modération, cela va automatiquement améliorer la situation de ceux qui sont au bas de l'échelle. Cela ne se réalisera tout simplement pas, pas plus que les théories d'Adam Smith ne se sont réalisées avec succès. Il a tenté de persuader ses contemporains dans son ouvrage intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* qu'en laissant s'enrichir les riches, une partie de cette richesse filtrerait jusqu'aux couches inférieures de la population et en améliorerait le sort.

Nous avons appris que ce n'est pas ainsi que l'on instaure la justice sociale. Cette doctrine ne tiendra pas dans une société comme la nôtre. Si le gouvernement imagine que, du fait même qu'il impose des restrictions à ceux que l'on considère comme les puissants, les défavorisés vivront mieux sans que l'on doive prendre des mesures pour améliorer leur sort, il se trompe dangereusement. Je tiens à dire au gouvernement qu'au moins un député de ce côté-là de la Chambre me semble partager mon opinion. Il me semble qu'il l'a montré clairement dans le brillant discours qu'il a fait hier. Je parle du député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal). Comme en témoigne le hansard à la page 8416, il a dit en parlant de cette mesure qu'un principe fondamental de politique sociale devrait nuancer toutes les mesures que nous débattons, à savoir que toute mesure fiscale ou financière qui ne vise pas à rétrécir l'éventail des revenus est socialement rétrograde et peut avoir des répercussions fâcheuses sur notre économie. Un peu plus loin, il a dit ceci:

Or, madame le président, si on prend connaissance des couches sociales auxquelles ces mesures s'appliquent, on arrive facilement à la constatation qu'elles vont provoquer à très court terme un déséquilibre inacceptable.

Ce n'est pas un député du Nouveau parti démocratique qui parle, mais un député libéral. Il dit que cette mesure risque d'accentuer l'écart qui existe entre les deux extrêmes de l'échelle sociale et de provoquer un déséquilibre inacceptable. Il l'a répété à deux ou trois reprises, mais j'aime bien quand il dit à la page 8419 du hansard:

Un gouvernement, dans les conditions économiques actuelles, doit essentiellement proposer comme objectif de sa politique fiscale, monétaire et économique de raccourcir cette échelle de revenu entre ceux qui sont à l'extrême bas et ceux qui sont à l'extrême haut de l'échelle.

Loi anti-inflation

Le député, pendant une bonne partie de son discours, a fait mention, de façon très juste, je crois, de ceux qui sont visés par la loi du salaire minimum. Il pensait à ces salariés de tous les coins du Canada, mais il a cité l'exemple de ses compatriotes, au Québec, où le salaire minimum ne connaîtra pas une augmentation aussi importante que le prévoit la loi, semble-t-il, en raison de l'application de ces lignes directrices.

Je recommande au ministre des Finances de lire le discours de son collègue, le député de Maisonneuve-Rosemont qui a clairement indiqué que cette mesure créera un déséquilibre et ne satisfera pas les besoins des gens à moins qu'elle n'essaie de combler le fossé séparant les riches des pauvres. Le ministre des Finances et le premier ministre essaient de nous convaincre que ces restrictions imposées aux grosses entreprises, aux gros syndicats et ainsi de suite, laisseront davantage de gâteau pour les citoyens au bas de l'échelle économique et que, par conséquent, les gagne-petit en profiteront.

Ils essaient aussi de nous faire croire qu'en empêchant la hausse des prix ils protégeront la position des économiquement faibles mais se gardent bien d'admettre qu'il n'y a rien dans ce bill qui exige une réglementation directe des prix. Donc, nous avons affaire à un bill qui assurera une réglementation assez efficaces des salaires pour les citoyens à revenus moyens ou inférieurs mais ne fera rien en faveur de ceux qui se trouvent tout à fait au bas de l'échelle tandis que les prix qu'ils auront à payer continueront à monter de telle sorte que leur sort empirera et qu'ils seront en proie à ce déséquilibre inacceptable dont a parlé le député de Maisonneuve-Rosemont.

J'ai dit que je voulais parler particulièrement de certains groupes qui, à mon avis, sont visés par la phrase du Livre blanc selon laquelle les groupes qui n'ont pas bénéficié de rajustements au cours des deux ou trois dernières années, devraient pouvoir se rattraper. Je pense en premier lieu, comme les députés doivent s'en douter, aux retraités. Je suis persuadé que certains sont prêts à dire—comme je les ai entendus dire lorsque d'autres ont abordé le sujet—que les pensions sont indexées sur le coût de la vie et sont majorées à l'avenant.

C'est peut-être vrai du point de vue légal. C'est également vrai en fonction du pourcentage de la hausse du coût de la vie établi par Statistique Canada, mais il n'en reste pas moins que les personnes âgées qui n'ont que leur pension pour vivre, surtout celles qui reçoivent la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, touchent tous les trois mois des augmentations qui ne leur permettent jamais de bénéficier des rajustements. La hausse qu'elles reçoivent en janvier, avril, juillet ou octobre est toujours fonction d'une hausse survenue six ou huit mois auparavant. Autrement dit, elles n'ont pas l'argent dont elles ont besoin pour tenir tête à la hausse des prix, et quand elles l'obtiennent, les prix montent toujours.

Il est également vrai que l'indice ne porte pas sur les biens et services que les personnes âgées doivent se procurer. Il s'ensuit que ceux qui vivent de la sécurité de la vieillesse, surtout ceux qui vivent à la fois de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, tirent toujours de l'arrière. Je renvoie au gouvernement les propos mêmes du Livre blanc: «Ils ont besoin d'une occasion de se rattraper». Ce n'est pas les belles paroles ronflantes du ministre des Finances qui leur assureront une meilleure part du gâteau. Ils n'auront cette occasion que si le gouvernement s'occupe effectivement de relever le montant de la sécurité de la vieillesse. Cette mesure d'except-